

REUNION DU 13 FEVRIER 2009

ANEPVV COMPTE RENDU

- 1 Réunion du 21 novembre 08
- 2 Le MCR 180
- 2 Le système informatique
- 2 Les cotisations
- 2 Le contrôle URSSAF
- 2 les clubs
- 3 Questions diverses

PRESENTS

*Pierre Albertini
Jean-Pierre Beaussier
Christian Bon
Jacques Bulois
Gérard Chiocci,
Jean-Pierre Colle
Michel Cruette
Hubert Delcroix
Bernard Guillemin
Christian Lecuyer
Gérard Lescasse
Daniel Perciaux.*

ABSENTS EXCUSES

INVITES

*Alain Eyrier
Marcel Juillot*

REUNION DU 21 NOVEMBRE 2008

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 21 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

LE MCR 180

Construction par l'ARAPA d'un MCR

Le conseil se pose la question de savoir si l'ANEPVV doit lancer la construction d'un remorqueur MCR 180. Cette solution est possible par l'intermédiaire de l'ARAPA c'est-à-dire l'atelier de Vinon. Ce MCR 180 serait par la suite mis à la disposition des clubs. Cela aurait le mérite de lancer la série. La contrainte c'est que le responsable de l'ARAPA sera obligé de passer deux fois quinze jours à Dijon.

Actuellement le MCR 180 est en essai au CEV. La décision définitive sera donc prise à l'issue de cette campagne d'essai.

Les soucis électriques sont solutionnés. Mais la facture de l'alternateur est à régler. Le conseil décide de payer cette dette un peu à contre cœur.

La très bonne nouvelle concerne l'hélice « anibal » Elle produit moins 7 à moins 8 décibels (dbs ?) ce qui est considérable. Les performances sont légèrement supérieures à l'hélice bipale habituelle. Un atelier de Villefranche est habilité à monter cette hélice sur le MCR 180. Elle sera donc installée dès que possible.

Les essais du « Dynamic »

Par ailleurs, les essais avec le « Dynamic » se poursuivent. Mais il reste la question fondamentale : quels titres vont permettre au pilote d'un remorqueur ULM de remorquer ? Pilote ULM et vol à voile ? Comment ces pilotes remorqueurs seront-ils formés ?

La solution semble passer là encore par le CNSK. Par contre, le coût de la main d'œuvre dans les ex-pays de l'est étant modéré, une construction en CNSK ne permet pas de faire des économies substantielles.

La solution n'est donc pas évidente du tout !

INTERVENTION DU TRESORIER

Les cotisations

97,58% des cotisations sont rentrées pour l'année. L'ANEPVV et la FFVV se concerteront pour imaginer les solutions qui permettront de remettre en selle les clubs en difficultés financières.

Le coin du trésorier

Au bilan les aides aux associations ont diminuées. Les valeurs de placements ont fondu. Au bilan, nous avons reconstitué les stocks hélices, carters et vilebrequins. Peu d'observations sont à faire. La provision remorqueur est un peu élevée. Il s'agit-là de l'argent des clubs. Peut-on, par exemple donner une somme forfaitaire aux clubs qui ont un avion en RG ? Le conseil décide d'évoquer ce problème en assemblée générale. Ce versement peut être une incitation à la sécurité. La vente du produit Rothschild a généré... le capital placé ! Nous avons fort heureusement choisi une garantie de capital. Toutefois, nous dégageons, par ailleurs, 16 000 € de revenus.

Le compte de résultats devrait présenter un solde satisfaisant compte tenu des provisions que nous avons été contraints de faire. En fonctionnement, nous observons peu de différences par rapport à l'année 2007. Les plus grandes variations, en baisse, concernent la ligne salaire.

Le Conseil demande au trésorier d'adresser aux administrateurs les comptes définitifs avant l'AG.

Les clubs

Un club en difficulté devrait pouvoir équilibrer ses comptes ANEPVV en 10 ans sans accidents ! Faut-il amender le règlement intérieur pour que l'ANEPVV puisse prendre une hypothèque sur des matériels ?

Le club d'Arbois demande un prêt pour acheter un Lambada. Ce club ne pratique plus le vol à voile et a donc vendu tout son matériel. Ce club n'a plus de licencié FFVV. Le conseil estime qu'il n'a donc pas à intervenir.



Les clubs de plaine passent leur hiver à rêver devant les images de la saison précédente !



A moins qu'ils ne se rendent en montagne suivre quelques stages !

QUESTIONS DIVERSES

Retour sur la création de l'ANEPVV

Le Président d'honneur, Marcel Juillot, rappelle aux « jeunes » de notre association tout ce qui a présidé à la création de l'ANEPVV. Celle-ci remonte à 1970. Onze associations se sont inscrites en accident. L'ANEPVV était alors dépendante de la FFVV. Le Président de la FFVV de l'époque a demandé à Marcel Juillot, pour éviter à la fédération de prendre des risques financiers, de séparer l'ANEPVV de la FFVV. En 1971 notre association est donc créée. Mais, l'histoire a montré combien l'ANEPVV était correctement gérée et combien elle était soucieuse du moindre franc ou euro qui lui était confié. Il a donc fallu surveiller attentivement son indépendance vis-à-vis de la fédération, les réserves des clubs ayant attiré quelques convoitises ! Aussi quelques tentatives de « rapprochement » ont été annihilées par les soins des conseils successifs.

Plus tard, la valeur des planeurs ayant augmentée, l'ANEPVV a fait appel à la société SOMECASSUR pour diminuer les risques pris par notre association. Toutefois, les résultats étant corrects, le conseil se pose la question de l'opportunité de réviser la valeur des tranches. Faut-il les décaler toutes vers le haut ?

Intervention du président de la FFVV

Le club de Fayence doit être interdit de vol en raison des exercices militaires qui auront lieu à Canjuers du 5 au 10 avril. Le général d'Hestain qui est notre interlocuteur consent à aménager les horaires de ces exercices et à prévenir à l'avance afin que le club puisse continuer à voler. Par contre, ce général souhaite que ce soit la DAC qui défende les usagers. Vaste programme !

Les redevances DGAC ont augmenté. L'arrêté est passé en fin d'année.

Le prêt de Buno

Ce club qui avait demandé un prêt élevé a décidé de diminuer ses besoins. Le conseil accepte le principe de ce prêt qui sera avec hypothèque du matériel.

L'association vélivole comingeoise

Cette association demande une aide pour la visite 3000 heures d'un DG 500.

Centre de vol à voile de Chartres

L'ANEPVV est en litige avec le club de Chartres pour le remboursement des frais de transport de Chartres à Vinon d'une épave. Le secrétaire général rappelle l'article 8.6 du règlement intérieur. Le conseil accepte donc de prendre en charge ces frais de déplacement.

Chamblay

Le dossier ayant été égaré, nous refaisons une demande avec la liasse de plans. Rappelons que nous avons un projet de construction d'un hangar ANEPVV

Prochaines réunions

Assemblée générale ANEPVV
Blaise Pascal 93160 NOISY LE GRAND

Vendredi 27 février 2009 à ESIEE à 17h30, 2 bld

Assemblée générale FFVV

28 février et 1^{er} mars même endroit



Les traditions doivent être perpétuées mais attention à ne pas confondre le seau d'eau avec celui de l'huile de vidange !



L'hiver, c'est aussi le temps des expositions dans les grandes surfaces pour faire connaître notre sport.